



GERB'ODE EXPO

Exposition Artistique et Concours à Cadaujac, les 6, 7 et 8 juin 2008

Thème : « mondes fantastiques et merveilleux »

Article 1 – Nature et nombre des œuvres

Les participants pourront exposer des œuvres appartenant à l'une des catégories suivantes : peinture à l'eau, peinture à l'huile, pastel, dessin à la plume, sculpture, photo etc... Seules seront admises les créations personnelles des artistes (copies exclues).

6 œuvres maximum par participant (le nombre d'œuvre pourra varier en fonction de la place disponible).

Article 2 – Cotisation

Elle est fixée à 30 € pour 1 à 6 œuvres et quel que soit la nature des œuvres exposées.

Article 3 – Sélection des œuvres

Chaque participant enverra 6 photos pour la sélection de 6 œuvres maximum avant la date limite du <u>30 avril 2008</u>. Les artistes sélectionnés seront prévenus par courrier. Ils devront renvoyer leur bulletin d'inscription <u>au plus tard le 15 mai 2008</u> accompagné d'un chèque de 30 €. Le fait de renvoyer le bulletin implique l'entière acceptation du Règlement. <u>Aucun bulletin retourné</u> sans chèque ne sera validé.

Article 4 - Ventes des œuvres

Les œuvres exposées pourront être, si vous le souhaitez, mises en vente. Aucun pourcentage ne sera retenu sur les ventes réalisées au cours de l'exposition. Les artistes prévoiront l'emballage des œuvres vendues. Les œuvres vendues ne pourront être décrochées avant la fin de l'exposition.

Article 5 – Nombre et dimensions des œuvres

Les artistes disposeront d'un emplacement qui leur sera dévolu par l'association Histoire et Mémoire des Graves.

Article 6 – Installation

Elle sera laissée aux soins des artistes. Elle sera impérativement effectuée le vendredi 6 juin 2008 de 9 heures à 15 heures. L'adresse sera précisée sur le bulletin de participation. L'association Histoire et Mémoire des Graves s'autorise après examen, à refuser les œuvres ne correspondant pas à celles qui avaient été préalablement sélectionnées, ou celles qui seraient contraires aux bonnes mœurs.

Article 7 – Assurance des œuvres

L'association Histoire et Mémoire des Graves n'assure aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers pouvant être occasionnés aux œuvres exposées. Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'association Histoire et Mémoire des Graves. Les artistes souhaitant assurer leurs œuvres le feront à leurs frais. Les éventuels accidents causés par des œuvres à des tiers sont couverts par l'assurance de l'association Histoire et Mémoire des Graves (responsabilité civile).

Article 8 – Vernissage

Il aura lieu à Cadaujac le vendredi 6 juin 2008 à 18 heures 30 en présence des élus.

Article 9 – Retrait des œuvres

La date de clôture est le dimanche 8 juin 2008 à 18 heures. Les œuvres seront impérativement retirées à partir de cette heure là.

Article 10 – Prix

Les artistes ayant obtenu un prix l'année précédente seront hors concours cette année.

Nous prévoyons l'attribution de 8 prix décernés par un jury qualifié :

- Grand prix de la Gerb'Ode (toutes disciplines confondues)
- Grand prix du canton de la Brède
- Prix de peinture à l'huile
- Prix de peinture à l'eau
- Prix de dessin et pastel
- Prix de sculpture
- Prix de photo
- Prix de la création artistique
- Prix du Président

Accessit dans toutes les catégories.

La remise des prix se fera le dimanche 8 juin 2008 vers 17 heures 30. Cette année, un prix spécial « du Public » sera attribué.

Article 11 – Décisions du jury

Les décisions du jury sur le choix des œuvres sont sans appel.

Article 12 – Règlement

Le fait de participer implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

Cadaujac, le 15 février 2008